



Problème succession et répartition

Par **shineman**, le **30/07/2008** à **23:38**

Bonjour,
Mon frère est décédé.
Ma mère est toujours vivante, ainsi que mes frères et sœurs utérins (4).
Ayant les clefs, j'ai pénétré dans le logement (de location) de mon frère pour récupérer quelques affaires (de collection) pour les revendre.
J'ai aussi pris sa moto de collection et une gazinière. Je n'ai touché à aucun meuble.
Si les autres (les frères et sœurs utérins) se manifestent, suis-je poursuivable en justice?
Lors de la découverte de mon frère, les gendarmes m'ont remis les clefs du logement.
P.S : les autres membres de la famille (mère et frères et sœurs utérins) ne se sont toujours pas manifestés. Nous sommes Mercredi, mon frère est mort Vendredi.
Autre question : étant donné que je suis le seul à avoir les clefs, puis-je prendre les meubles?

Par **jeetendra**, le **31/07/2008** à **14:09**

bonjour, normalement si votre frère décédé n'a pas fait de testament, ce sont les règles légales de succession qui s'appliquent, votre mère aura droit à un quart de ses biens, le reste aux frères et sœurs.
Normalement vous n'avez pas à vous servir de ces biens et les vendre, mais en présence des autres membres de la famille et d'un homme de loi (huissier ou notaire), faire un inventaire des biens du défunt, vous pouvez être accusé de recel successoral par les autres héritiers, cordialement

Par **shineman**, le **02/08/2008** à **21:53**

J'ai du nouveau:
Etant donné que ma mère est prioritaire sur la succession, je l'ai emmené

en mairie pour lui faire signer un contrat stipulant que j'avais le droit de vider le logement de mon frere et d'entreposer toutes ses collections et tous ses biens mobiliers.rnSa signature a été légalisé par l'employé de mairie, pour rendre le document officiel.rnJ'ai donc vidé tout le logement et j'ai tout entreposé, car nous n'avions que 3 jours pour vider le logement, étant donné que ce logement était un logement social que mon frère louait.rnUne fouteuse de m****, ma demi-soeur, dit que ce papier n'est pas valable, et qu'elle peut nous trainer en justice.rnRappelons tout de même que mon frère était un cas social qui n'avait que quelques meubles de faible valeur....rnDe plus, cette demi-soeur ne sait absolument pas ce qu'il y a dans le logement, car elle et le reste de la famille ne s'en est jamais occupé.rnDonc est-ce que je risque qqch?